

*M. MacNeil:*

D. Le service du gaz et de l'électricité?—R. Oui le service du gaz et de l'électricité constituerait un autre service. Les unités varient. Par exemple, dans un petit ministère,—prenez le Secrétariat d'Etat,...

*M. Tomlinson:*

D. Il comprend le service des compagnies, il y a aussi le service des brevets?—R. Oui, le service des brevets, et certaines divisions dans les cadres du service des brevets. Au ministère de la Justice il y a les conseillers juridiques. Je suppose qu'il y a aussi le service des recours en grâce. Je crois que cela indique bien ce que j'entends par unité.

*M. Hartigan:*

D. Le ministère de l'Agriculture constituerait un tout?—R. Non, ce ministère comprend la division de la santé des animaux et celle des fermes expérimentales.

*Le président:*

D. En d'autres termes, il s'agit de la sphère d'action assignée à l'investigateur sur instructions spéciales, qu'il s'agisse d'un service ou de deux services dans le même ministère?—R. Oui.

*M. MacNeil:*

D. Qui définit cette unité, le ministère ou la Commission?—R. Je crois que c'est le ministère et je crois que le Conseil du trésor a accepté cela,—je n'en suis pas certain,—je le suppose.

D. Quand votre division de l'organisation fait ce relevé et juge à propos de recommander que le reclassement soit effectué tel que recommandé primitivement par le département, quelle procédure suit-on; envoie-t-on la recommandation au Conseil du trésor?—R. Je vais vous dire ce qui arrive: l'investigateur retourne au bureau, prépare son rapport et donne les raisons à l'appui de sa recommandation. Tout cela se fait par écrit. Ce rapport est soumis au chef adjoint et au chef de la division de service de l'organisation. Ils l'examinent et le discutent ensemble. Ils y apposent leurs initiales s'ils jugent le rapport satisfaisant et il est soumis à la Commission,—à M. Bland,—ces rapports sont transmis tout d'abord à M. Bland, en général. Puis, ils passeront par les autres commissaires. M. Bland soulève parfois un point et parfois c'est M. Potvin, et il arrive parfois que j'en soulève un moi-même. Nous faisons parfois venir les sous-ministres et les chefs de personnel, et nous étudions ces questions. Il arrive parfois qu'ils veulent venir. En effet, nous avons eu la visite des sous-ministres de l'accise et des douanes et du Revenu national. Ils sont venus. Le major Parmelee est venu. Plusieurs sous-ministres et hauts fonctionnaires se sont rendus auprès de la Commission. La recommandation est ensuite rédigée ainsi que l'arrêté du Conseil, si c'est nécessaire, et le rapport est transmis au Conseil du trésor. Maintenant, je ne sais pas ce que les fonctionnaires du Conseil du trésor en font, mais il faut que le rapport soit approuvé par ce dernier.

D. Cela veut-il dire que dans l'espace d'une année un grand nombre de recommandations sont transmises au Conseil du trésor?—R. Elles sont fort nombreuses.

D. La question que je vais poser n'est peut-être pas régulière, monsieur le président: n'est-il pas manifestement impossible au sous-comité du cabinet,—aux ministres réellement intéressés,—d'examiner en tant que comité toutes ces recommandations?—R. Je ne devrais pas être appelé à critiquer un sous-comité du cabinet.

LE PRÉSIDENT: Ce n'est pas une question de critique; c'est une question d'observation.

[M. J. H. Stitt.]